



**Appel à propositions : autorités locales dans le développement  
Actions au Nicaragua**

**Date limite de soumission de la note succincte :**

**6/01/2012**

*EuropeAid/132 - 086/L/ACT/NI*

Cet appel s'inscrit dans le programme acteurs non étatiques et autorités locales introduit en 2007. Dans le cadre de ce programme sont publiés chaque année un appel « multi - pays » (action dans au moins 2 pays partenaires) et une quarantaine d'appels « un pays » (action dans un seul pays partenaire). Le présent appel à propositions s'inscrit dans le volet « un pays » Nicaragua du budget 2011.

C'est un programme "centré sur les acteurs" qui vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile et des autorités locales comme condition préalable pour une société plus équitable, plus ouverte, plus démocratique. Ce renforcement passe par le soutien à leur « droit d'initiative ».

**Objectifs et priorités de l'appel**

L'**objectif général** du présent appel à propositions est de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités dans le contexte d'un développement durable, de la gouvernance démocratique et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés lors des grandes conférences internationales.

L'**objectif spécifique** du présent appel à propositions est de renforcer les capacités des autorités locales comme une condition préalable à une société plus équitable, ouverte et démocratique, à travers à leur « droit d'initiative ».

Les **priorités du présent appel à propositions** sont :

- Renforcer les capacités des autorités locales dans la formulation, la mise en œuvre et la conduite de leur stratégie, leurs politiques de développement et leurs plans d'investissements,
- Améliorer la gestion du budget local : depuis l'élaboration des propositions de manière participative à l'engagement administratif et financier dans la gestion du projet local, en prenant en compte les relations entre la planification et le budget à moyen terme, comme le développement d'initiatives destinées à augmenter la collecte d'impôts,
- Renforcer une participation pluraliste des communautés et de la société civile dans les décisions et les activités des autorités locales afin d'assurer leur impact en termes de suivi et de contrôle social,

- Renforcer les capacités locales pour offrir des services à la population, en développant le rôle moteur des autorités locales dans la coopération entre secteurs public et privé, en termes d'initiatives de gouvernance et de développement local.

La Délégation est favorable aux projets proposés par des **associations d'autorités locales** qui participent en tant que demandeurs ou associés.

Les demandeurs devront porter une attention particulière aux **thématiques transversales** qui contribuent à la réalisation de l'objectif général de réduction de la pauvreté et du développement durable comme la promotion des droits humains, des droits des enfants, la consolidation de la démocratie, les thèmes liés à l'environnement et le respect de l'état de droit.

Une attention particulière sera portée sur les projets qui **prennent en compte plus particulièrement les populations vulnérables**, les minorités, les peuples indigènes, les femmes, les enfants et adolescents, et les problématiques liées au développement durable.

Les interventions, dans le cadre de ce programme, incluront des activités de plus petite envergure tant dans le cadre rural que dans le cadre urbain.

**Caractéristiques de l'appel**

**Zone géographique :** les actions doivent être mises en œuvre au Nicaragua, à l'exception des départements de Rivas et Rio San Juan

**Demandeurs et partenaires :** les autorités locales et associations d'autorités locales du Nicaragua ou d'un pays de l'UE peuvent être « demandeurs »

**Durée de l'action :** 24 à 48 mois

**Enveloppe financière totale disponible :** 500 000 EUR

Montant minimal de la subvention UE : 100 000 EUR

Montant maximal de la subvention UE : 250 000 EUR

**Pourcentage du cofinancement<sup>1</sup> :**

- La subvention de l'UE s'élèvera à au moins 50% du total estimé des coûts éligibles de l'action
- La subvention s'élèvera au maximum à 75 % du total estimé des coûts acceptés de l'action si le demandeur est une autorité locale d'un pays de l'UE
- La subvention s'élèvera au maximum à 90% du total estimé des coûts acceptés de l'action si le demandeur est une autorité locale du Nicaragua.

**Dossier de demande de subvention :**

Les demandeurs devront soumettre leur note succincte au plus tard le 6 janvier 2012 (inscription sur PADOR obligatoire pour les demandeurs).

Dans un second temps, les demandeurs dont les projets ont été sélectionnés devront remettre leur dossier complet (courant février 2012).

**Lignes directrices**

*Pour une information complète, nous vous invitons vivement à lire les lignes directrices de cet appel. Cités Unies France reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.*

<sup>1</sup> Total estimé des coûts acceptés = total estimé des coûts éligibles + taxes, incluant la TVA

*30 Novembre 2011 - Cités Unies France - Fiche de présentation appel à propositions européen-  
Nicaragua*

*Camille Borella - Chargée de mission Institutions européennes/Vietnam  
(33) (0) 1.53.41.81.99  
c.borella@cites-unies-france.org*